AUTOUR DE LILLE

ATTICHES

[illegible] républicaine. — Nous rappelons [illegible] que c'est aujourd'hui samedi 21 [illegible] lieu à huit heures du soir, [illegible] Desprez, une réunion des mem[illegible] Ligue Républicaine démocratique [illegible] est M. Oscar Bailles.

[illegible] Poté rendra compte de son [illegible]

[illegible] réunion sera présidée par M. Louis [illegible], maire de Frelin, conseiller géné[illegible]

[illegible] les républicains d'Attiches et com[illegible] voisines se feront un devoir d'y as[illegible]

NORD

DOUAI

Un détenu veut étrangler à la Maison [illegible]. — Nous avons relaté, dans un précédent numéro, qu'un dangereux malfaiteur, Auguste Vandekerckove, demeurant [illegible] « Mal-Mariée », à Pont-de-[illegible]-Deule, avait été surpris à Auby, alors qu'il commettait un vol qualifié à l'auberge [illegible] et que, dans sa fuite pour échapper à ceux qui le poursuivaient, il avait blessé, à coups de revolver, deux de ceux-[illegible], Adolphe Derycke et Augustin Demes[illegible].

Reconnu par ceux qui le poursuivaient, Vandekerckove fut, avec d'autres, arrêté par la gendarmerie, puis dans la soirée de mercredi, écroué à la prison cellulaire de la route de Cuincy sous la double prévention de tentative de vol qualifié et de tentative de meurtre.

Or, jeudi dans l'après-midi, les gardiens de service à la prison cellulaire eurent leur attention éveillée par des gémissements provenant de la cellule occupée par Vandekerckove ; ils y coururent et trouvèrent le prisonnier raidi. Se servant d'un bout de corde, Vandekerckove avait tout simplement tenté de s'étrangler. Son acte de désespoir ayant été surpris à temps, il fut, grâce à des soins énergiques, rapidement rappelé à la vie.

Vandekerckove, avant de mettre son projet à exécution, s'était blessé à la main à l'aide de sa fourchette et, se servant de son sang comme encre, avait écrit sur la table : « Je meurs pour ne pas subir le peine trop forte qu'on va me donner. »

Depuis sa tentative, Vandekerckove est strictement surveillé.

Vol de vélo. — Cyclistes, attention, car jeudi soir on a volé, à la porte de l'établissement des Bains douaisiens, un vélo qui y avait été abandonné un instant par le jeune Mayeux, demeurant au faubourg de Béthune.

Vol. — La police douaisienne, après une enquête très ardue est parvenue à dresser un procès-verbal à la charge d'une dame Perineaux, qui aurait soustrait six fourchettes valant 3 francs 60 dans une maison où elle était allée.

Etat civil. — Publications de mariages. — Entre : Edmond Desaigne, constructeur mécanicien à Douai et Marcelle Eckenger, sans profession à Lille — Désiré Mouflin, ajusteur et Valentine Dufios sans profession — Joseph Pasqualini, maréchal des logis au 12e d'artillerie à Douai et Germaine Blondel institutrice à Waziers.

AVESNES

Tragique accident dans une brasserie

Un homme ébouillanté à Ferrière-la-Grande

Jeudi soir, vers 7 heures, M. Joseph Wilière, 60 ans, procédait à son travail habituel à la brasserie Lecomte et Guimbellot.

Soudain, s'étant penché au-dessus d'une cuve où était de la bière bouillante, il perdit l'équilibre et tomba à l'intérieur.

C'est seulement quelques instants après que ses camarades, ne le voyant pas revenir, se mirent à sa recherche. Pris d'un sinistre pressentiment, ils fouillèrent la cuve. Au bout de quelques instants, ils en retirèrent le cadavre du malheureux Wilière.

M. le docteur Hurles a constaté le décès.

On devine le pénible impression que cette horrible mort a causée dans la brasserie.

SCÈNE GRAVE dans les rues de Maubeuge

UN CHENAPAN TIRE UN COUP DE REVOLVER SUR UN AGENT DE POLICE

Un scène grave s'est déroulée vendredi soir dans les rues de Maubeuge. Un individu redoutable a tiré un coup de revolver sur un agent, sans l'atteindre heureusement. Mais auparavant il l'avait cruellement morsqué à la main et l'avait blessé à la figure d'un coup de couteau.

⁂

Depuis quelque temps, le nommé Cyrille [illegible], âgé de 29 ans, avait coutume de se [illegible] à des menaces vis-à-vis de la dame [illegible] Dues, tenancière d'un[illegible], place de Wattignies.

Vendredi soir, il revint. La débitante fit prévenir la police et l'agent Déclasse s'enfonça dans l'obscurité, guettant son retour. En effet, au bout d'un quart d'heure, Martin revenait de nouveau et frappait de violents coups de pied dans la porte. L'agent Déclasse se précipita sur lui, mais l'autre le mordait cruellement au pouce et le blessait à la figure en le frappant avec un couteau, et réussissait à lui faire lâcher prise.

Il s'enfuyait alors dans la direction de la pendrière et là, se voyant près d'être rejoint, tirait un coup de revolver. L'agent, par miracle, ne fut pas atteint. A son tour il répondait d'un coup de revolver.

Martin, cependant, réussissait à s'enfuir de nouveau. Son arrestation, toutefois, ne saurait tarder.

CARTIGNIES

Un suicidé. — Hier, vers 7 heures du matin, on découvrait dans une pâture, route d'Avesnes, au lieu dit « Fatou », un homme [illegible]

Le garde champêtre Cautier fit les premières constatations. Dans les poches du pendu on trouva trois sous, un bon de pain délivré à Avesnes, binet qu'un livret d'ouvrier au nom de Demesne Isidore, âgé de 36 ans, né [illegible], demeurant à Avesnes, rue du [illegible]

[illegible] dernièrement à la boisson. Il y a [illegible] il avait déjà tenté de se suicider [illegible] dans l'Hôpe majeure, d'où [illegible] sur deux cuisses de 50[illegible].

VALENCIENNES

Tramways électriques. — La ligne Valenciennes-Denain sera mise en exploitation dans la première quinzaine du mois d'avril prochain.

Menus faits. — Un commencement d'incendie s'est déclaré rue du Chauffour, chez M. Marcel Delsart. Les dégâts sont peu importants.

— Dans un café de la place d'Armes, un marchand-boucher a bouché de coups de poing dans la figure un consommateur avec lequel il avait une discussion.

— Adèle Curel, 47 ans, de Saint-Saulve, a été écrouée pour injures à un agent qui voulait l'appréhender parce qu'elle était ivre.

— Des romanichels, montreurs d'ours, installés rue Charles-Quint, ont été expulsés du territoire de Valenciennes ; ils sont allés se réfugier sur le territoire de Saint Saulve, près de la fosse.

VIEUX-CONDE

Tamponnée par une locomotive. — En traversant la voie du chemin de fer d'Anzin pour aller prendre le train, Mme veuve Gilleron-Cappe, âgée de 55 ans, demeurant à Macou, a été renversée par une locomotive remorquant des wagons qui l'a traînée sur un parcours d'une trentaine de mètres. La malheureuse a été atteinte de nombreuses contusions à la tête et d'une fracture de la colonne vertébrale. Son état est désespéré.

ANZIN

Le musique municipale offrira un concert et un bal aux familles de ses membres honoraires et exécutante, le dimanche 22 mars, à 7 heures et demie, dans les salons de la mairie. Pour le concert, la société s'est assuré le concours de Mme Anny Goti, première chanteuse d'opérette des Théâtres de Lille ; M. A. Sieur, clarinettiste ; M. Allegaert, baryton ; M. Valbert, comique ; M. Dominique, comique de genre, et M. Bachelberry, pianiste-accompagnateur.

HERIN

Les lots de la tombola du Secours-Mutuel, non réclamés avant le 2e dimanche de juin, seront acquis à l'œuvre.

BLANC-MISSERON

Le vélo s'envole. — Un vélo, marque « Brillant », valeur 150 francs, déposé mercredi soir, à 6 heures, devant la porte d'un estaminet, place de la Gare, par le jeune Desguine, 19 ans, verrier, a disparu. Une enquête est ouverte.

CAMBRAI

GAUDRY

Service pharmaceutique. — La pharmacie Ch. Piette, place de l'Hôtel-de-Ville, sera de service le dimanche 22 mars.

Harmonie municipale. — Les membres exécutants sont convoqués à la répétition générale qui aura lieu au siège aujourd'hui samedi 21 mars, à huit heures et demie très précises.

ORS

Un vol de numéraire a été commis au préjudice de M. Gau Emile, cantonnier à Ors (Nord). La gendarmerie de Cateau recherche activement le coupable.

HAZEBROUCK

MERVILLE

Echos de la grève Quilie. — Le tribunal correctionnel d'Hazebrouck a rendu jeudi son jugement concernant les 5 ouvriers inculpés pour faits de grève.

Le nommé Folie a été condamné à 15 jours de prison, avec sursis ; et le nommé Martel, à 16 francs d'amende. Les autres ont été acquittés.

L'affaire Labbe-Quilie passera le 2 avril prochain.

5 gendarmes à cheval restent encore, depuis les grèves, en permanence, outre le brigade à pied, casernée à Merville.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Une rafle à Courrières, Carvin, Noyelles-Godault et Billy-Montigny. — Ont été arrêtés en vertu d'extraits de jugement et pour subir des peines d'emprisonnement : Joseph-Pharaon Buisine, 28 ans, mineur à Courrières, 2 mois de prison pour coups et blessures ; Louis Mercier, 29 ans, journalier à Carvin, deux mois pour outrages à agent ; Emile Devos, 28 ans, manœuvre à Noyelles-Godault, quatre mois pour coups et blessures et François Poclet, 26 ans, mineur à Baly-Montigny, sujet belge, six jours, pour port d'arme prohibée.

LENS

Arrestation. — Les gendarmes Spack et Brichet trouvèrent assis dans une des salles d'attente de la gare un jeune homme qui, interpellé, déclara se nommer Jules Piton, âgé de 15 ans, originaire de Charleville. Pressé de questions, Piton avoua avoir quitté le domicile de ses parents, entraîné par deux camarades, depuis le 13 mars, son intention était de se faire embaucher aux mines de Béthune, mais s'étant trouvé trop faible, il avait résolu de regagner sa ville natale à pied.

Le trouvant sans argent, les gendarmes le mirent en état d'arrestation.

Bataille de danses. — L'entente la plus cordiale ne règne pas entre les dames Pierreuse née Demailly, demeurant place Carnot, et Penetrebrère née Chatelain. Au cours d'une discussion, cette dernière reçut sur le figure un coup de bouteille qui, en se brisant, lui entaillé fortement le nez. L'intervention du docteur fut nécessaire pour pratiquer des points de suture. Mme Pierreuse a été gratifiée d'un procès-verbal.

Arrestation. — Le nommé Louis Chochoix, qui n'est pas un homme disposé à mourir de faim quoique n'ayant pas le sou, se fit servir un bon repas chez M. Louis Jean, cafetier, Grande-Place. Ne pouvant régler l'addition, il fut arrêté et conduit à la prison où il put digérer à son aise.

NOYELLES-SOUS-LENS

Un noyé. — M. Donnez, garçon de recette à Lens, passait vendredi matin près du Pont de Noyelles-sous-Lens, lorsque dans le canal il remarqua un cadavre flottant. Aidé des mariniers, il parvint à retirer celui-ci qui fut reconnu pour être celui du nommé Louis Vanandhuyds, âgé de 45 ans, ouvrier menuisier, né à Marquin (Belgique).

Après avoir été établi à Douvrin, il y a environ six mois, Vanandhuyds entraît chez M. Delgatte, menuisier à Sallaumines, prenant pension chez M. Corroyez. Faute de régler de dernier, l'ouvrier se vit contraint, le 4 mars de quitter son auberge, depuis il ne reparut plus.

Ayant souvent annoncé son intention de se suicider, on peut conclure que Vanandhuyds n'est volontairement noyé à l'eau.

MARLES

Chez les mineurs. — On nous prie d'insérer :

Le comité fédéral du syndicat des mineurs s'est réuni à son siège social. Après échange de vues sur les questions à l'ordre du jour, le citoyen Fichir, secrétaire, a été chargé d'écrire au citoyen Dumontpas, contremaître du syndicat, pour renseignement concernant un article de la loi sur les accidents du travail ; au citoyen Mels, pour renseignement sur le fonctionnement des lavabos, et lui adresse en même temps une demande de formuler l'adhésion syndicale et solliciter l'admission au comité de propagande de deux membres syndiqués de la concession.

Le secrétaire fut chargé d'adresser une lettre à la direction des mines de Marles et à M. le maire de la ville d'Auchel.

Le secrétaire-adjoint fut chargé de rédiger un manifeste contre les longues coupes et d'intervenir auprès de M. l'ingénieur divisionnaire du siège n° 4 concernant le rapprochement des bois.

Assistaient à la séance les citoyens Fichir, Havenne, Deshongnes, Duhamel, Chrétien, Barachin et Lenfant.

HENIN-LIETARD

Train spécial. — A l'occasion du conseil de revision à Carvin, le lundi 23 mars, un train spécial de voyageurs partira de la gare d'Hénin-Liétard, à 7 h. 2. Pour le retour, le train régulier, arrivant à 12 h. 48 recevra dédoublé en avant. Le train supplémentaire partira de Carvin à 12 h. 03 pour arriver à Hénin-Liétard à 12 h. 27.

Accident. — Le nommé Delvalez Gaston, 25 ans, maçon, demeurant rue Loubet, 19, s'est cassé la jambe droite en aidant un de ses amis à descendre un tonneau de bière à la cave.

Le docteur Decousser, mandé en toute hâte, lui prodigua les premiers soins.

Soirée théâtrale. — Samedi prochain 28 mars, l'Orphéon et la Symphonie des mines de Dourges offrira à ses membres honoraires et actifs une soirée théâtrale au cours de laquelle une troupe de Paris viendra jouer « Mignon ». L'orphéon chantera le chœur « Les Forains » de M. H. Maréchal.

Le symphonie qui tiendra l'orchestre sera dirigée par M. Bakeman, chef d'orchestre des Concerts des Tuileries.

Club des Vingt. — La commission du Club des Vingt rappelle aux jeunes gens désirant faire partie du cortège carnavalesque organisé le jour de la Mi-Carême, que la réunion aura lieu dimanche à 1 heure précise chez Crépin-Chevalier, cabaretier, place de la République. Départ à 2 heures très précises.

Union Commerciale. — Une assemblée générale de l'Union Commerciale devait avoir lieu hier à 7 heures et demie, à la mairie, à l'effet de procéder à la nomination du bureau. Vingt-huit adhérents seulement s'étant présentés, on n'a pu prendre aucune décision.

Le Dimanche à Hénin. — Cinémas : Chez MM. Lurivière, rue Bon-Secours ; Bernard, rue Pasteur ; Mellin, rue de Douai ; Palace Cinéma, Petite Place et Dumont, à la Parisienne.

Pharmacie de service : M. Godin, place Sadi-Carnot.

CARVIN

En raison des fêtes de Mi-Carême, le concours de tir au Stand de la rue Emile-Zola ne sera pas ouvert le dimanche 22 mars.

Le même soir, il y aura, salle du Théâtre, grand bal paré, masqué, travesti à grand orchestre. — Consommations de 1er choix, repas froid, etc.

BOULOGNE

CALAIS

Passage royal. — Le roi George V et la reine Mary quitteront Londres pour Douvres, le 21 avril, à 9 heures du matin. La traversée s'effectuera à bord du yacht royal et les souverains débarqueront à Calais, pour prendre place dans le train présidentiel qui les amènera à Paris, à 4 heures.

La municipalité se propose d'aller saluer les souverains à leur descente de bateau, à laquelle seront présents l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, et un représentant du Président de la République.

Par les TEMPS FROIDS ET HUMIDES adoptez comme apéritif le

BANYULS-TRILLES QUINQUINA

et vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER par excellence

recommandé par le Corps Médical aux Hommes, Dames et Enfants

DEMANDER « UN TRILLES » et exiger l'étiquette BANYULS TRILLES sur la bouteille avec le mot QUINQUINA

848

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Séant à Saint-Omer

Audience du jeudi 19 mars

Tentatives de meurtre et port d'arme prohibé

Accusé : Pierre Slagmulder, âgé de 26 ans, journalier, demeurant à Rouvroy.

Le 26 janvier 1914, vers 6 heures du soir, le nommé Slagmulder Pierre entra dans le cabaret des époux Opsomer, à Rouvroy, pour réclamer une somme de 10 francs qu'il prétendait lui être due. La dame Opsomer l'ayant invité à se retirer, il sortit de sa poche un revolver et, à bout portant, le déchargea sur elle ; le cabaretière, tournoyant sur elle-même, s'affaissa ; elle avait été atteinte au-dessus de la clavicule droite et la balle était ressortie en arrière de l'épaule.

Le sieur Opsomer dormait alors, appuyé sur une table du débit ; réveillé par le coup de feu, il voulut arrêter l'inculpé ; celui-ci s'enfuit après avoir tiré dans le cabaret, sans viser personne, une nouvelle balle, mais, dans la rue, se voyant poursuivi par Opsomer, il se retourna, et, déchargea sur lui son revolver, deux fois de suite ; le cabaretier ne fut pas atteint, mais l'une des balles traversa, à hauteur d'homme, la porte d'une maison devant laquelle il se trouvait.

Slagmulder reconnaît ces faits, tout en prétendant n'avoir voulu qu'effrayer la cabaretière.

Un hasard providentiel fit que la dame Opsomer ne fut pas gravement blessée ; elle ne fut malade que pendant une vingtaine de jours.

Slagmulder, qui est sujet belge, n'a concouru, en France, qu'une trèfle peine d'emprisonnement, mais il a déjà été condamné quatre fois en Belgique, pour coups, outrages, bris de clôture et ivresse. Il était médiocrement noté à Rouvroy où il résidait depuis six ans.

Défenseur : Me Platiau.

L'accusé est condamné à cinq ans de réclusion.

Audience du vendredi 20 mars 1914

1re affaire

Faux en écritures de commerce et usage de faux

Accusé : Hilaire Pavy, âgé de 52 ans, négociant à Athies.

Depuis l'année 1910, le sieur Pavy, négociant en graines et engrais à Athies, était en relations d'affaires suivies avec MM. Legay et Desprez, négociants à Arras, et jamais leurs réglements de comptes n'avaient souffert de difficultés, lorsqu'en juillet 1913, M. Desprez ayant constaté que Pavy était débiteur de la somme de 26 000 francs, l'invita à régler son compte ; Pavy demanda qu'il lui fut accordé certains délais en prétextant le prochain mariage de sa fille et en disant que ses clients s'étaient pas en mesure de le payer à ce moment. Il obtint satisfaction et MM. Desprez et Legay l'autorisation de liquider son compte en leur remettant des traites tirées, disait-il, sur ses clients de la campagne et régulièrement acceptées pour une somme de 26.000 fr. ; ces traites étaient payables le 31 décembre 1913 au domicile de M. Legay.

Pavy a reconnu qu'il avait fabriqué de toutes pièces 20 traites sur les 22 lettres de change qu'il avait remises à MM. Legay et Desprez.

Pavy, failli depuis l'année 1894 a de nouveau été mis en faillite par jugement du 9 janvier 1914 ; il est assez bien noté.

Défenseur : Me Benoit.

Reconnu non coupable, il est acquitté.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 20 mars 1914

Les domestiques infidèles

Mme d'Halluin, cultivatrice à Hem, avait depuis 4 ans à son service, en qualité de femme de ménage, Romaine Bernard, femme Gourdin, en qui elle avait une absolue confiance.

Profitant de ce que sa patronne laissait à sa disposition son trousseau de clefs, Romaine Bernard ouvrit une armoire où elle savait trouver de l'argent et, en plusieurs fois, elle parvint à dérober une somme d'environ 100 francs.

Le Tribunal a condamné cette femme de ménage malhonnête à un mois de prison.

Une lâche agression

M. Vos, négociant à Roubaix, rue des Arts, 15, sortait dernièrement de chez lui, lorsqu'un individu, Henri Manchoulas, employé, âgé de 21 ans, se dresse devant lui en lui criant : « Vieille canaille, défends-toi, je vais te casser la g.... ». Et immédiatement il frappa brutalement M. Vos en pleine visage. Pour s'excuser, il déclara avoir agi sous l'empire de la colère provoquée par un procès pendant entre sa famille et celle de M. Vos.

Le Tribunal a condamné Manchoulas à 50 francs d'amende (sursis) et à 1 franc de dommages intérêts envers sa victime.

Les gardes sont incorruptibles

Le 24 janvier, dans la soirée, deux gardes en patrouille dans la rue du Quai à la Madeleine, arrêtaient un cycliste voyageant sans lanterne. Sur leur injonction, le cycliste, Charles Coolen, âgé de 47 ans, demeurant à La Madeleine, déclina ses nom et qualité, en comme les deux gardes lui annonçaient qu'ils lui dressaient contravention, Coolen sortit son portemonnaie et, généreusement, offrit à chacun d'eux une pièce de dix sous pour qu'aucune suite ne fut donnée au procès-verbal.

Pour tentative de corruption de fonctionnaires, Coolen est condamné à 25 francs d'amende (sursis) et à 5 francs d'amende pour le contravention de non éclairage de bicyclette.

Un escroc

Firmain Cuvillier, sans domicile fixe, se présente le 11 février chez les époux Schiltenaère à qui il promit, moyennant une rémunération de 4 francs, de trouver un emploi pour leur jeune fille. La somme lui fut remise, après quoi Cuvillier disparut à tout jamais. L'enquête a établi que cet escroc avait fait d'autres dupes. Par défaut il a été condamné hier à 4 mois de prison.

MOTOCYCLETTES

TERROT

Nouveaux modèles 1914

2 HP 81/2 • 4 1/2 • DÉBRAYAGE CHANGEMENT DE VITESSE

Demander Catalogue et Prix à

L. MANNESSIER, 63, rue Nationale

LILLE

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Parmentier Agnès, rue des Poissonceaux, 28 — Egmann Lucienne, rue Jean-Roisin, 7 — Vermeulen Emilienne, rue Malpert, 5 — Delaporte Gérard, rue Bourgogne, 1 bis — Bossez Paul, rue Princesse, 80 — Cortil René, rue St-Gabriel, 109 — Mallet Pierre, rue de Tournai, 59 — Dubouloy Roger, rue de Wasemmes, 112 — Plens Adrien, rue Faidherbe, 3 — Jouffreult Henriette, rue du Pont-Neuf, 13 — Lamblin Madeleine, rue Malenoy, 44 — Pétillon Madeleine, rue de la Bassée, 176.

Décès. — Leroy Henri, 34 ans 1/2, rue Saint-Nicolas, 27 — Ledez Marcel, 5 mois 1/2, rue du Faubourg-de-Béthune, cité Thomas, 13 — Donckier Emile, 49 ans 1/2, célibataire, rue Wicar, 39 — Mullemeester Eugénie, 45 ans, épouse de François Glorianet, rue Buffon, 13 — Halfmaerten Maurice, 1 an, rue d'Arras, 130 — Bossut Appoline, 61 ans, veuve de Charles Fournier, rue Pierre-Legrand, 107 — Boila Julie, 81 ans 1/2, célibataire, rue Léonard-Danel, cour du Vacher, 2 — Laurentieux Léa, 61 ans, quai du Wault, 15 bis — Turi Léopold, 49 ans, époux de Marie Testelin, rue des Urbanistes, cour des Innocents, 20 — Mahieu Fernand, 1 an, rue d'Arcole, 23.

ROUBAIX

Naissances. — Désiré Honoré, rue du Tilleul, 391 — Arthur Tuychom, rue et impasse de la Barbe-d'Or, cour Courlois, 5 — Marcel Vercleyne, rue de la Barbe-d'Or, 59 — Yvonne Delahaye, rue Ingres, 75 — Georgette Campiers, rue de Thulaine, 14.

Décès. — Céline Sainleger, 41 ans, épluchesse, rue de l'Epeule, cour Dearcousseaux, 10 — Céline Steinkerque, 27 ans, lisseuse, quai de Rouen, cour Bourbel, 4 — Germaine Clarys, 8 mois, rue Jean-Bart, 2 — François Berles, 48 ans, garçon brasseur, rue du Duc, 1 — Germaine Vandersarten, 16 ans, boîtieuse, rue des Vélocipèdes, 27 — Adolphe Mons, 79 ans, sans profession, rue Blanchemaille, 27 — Blanche Cordier, 34 ans, couturière, avenue Julien-Lagache — Oscar Maquetier, 57 ans, mécanicien, id. — Ferdinand Merchez, 68 ans, journalier, boulevard de Beaurepaire, 1.

TOURCOING

Naissances. — Henri Janssens, rue de Mouscron, 45 — Lucien Masquelier, boulevard Gambetta, 21 — Marie Dumbeulet, rue des Carliers, 156 — Alice Truypenninck, rue des 4-Vents, 166 — Irène Mulleme, rue Varsovie, 98.

Décès. — Ernest Saison, 54 ans, gérant, rue de Roubaix, 147 — Marie Leveau, 45 ans, journalière, rue Mirabeau, 2 — Jules Deprestre, 28 ans, contremaître, rue des Coulons, 23 — Albert Leclercq, 37 ans, journalier, rue Nationale, 192.

LE SPORT

LA GRANDE QUINZAINE DE MONTE-CARLO

Voici le programme complet, par journées, du grand meeting d'hydroaéroplanes et de canots en avril prochain à Monte-Carlo.

Du 1er au 15 avril, le Rallye-Aérien (24 engagés), avec départs et arrivées possibles tous les jours. Nous croyons savoir que beaucoup de concurrents, engagés dans les éliminatoires françaises de la Coupe Schneider, qui se court à Monaco le 8, partiront du 1er au 3 avril de toutes les capitales d'Europe. Citons entre autres, Gilbert, de Londres et Prévost, de Bruxelles.

4 avril, dernières arrivées des canots (36 engagés).

5 avril, inauguration de l'Exposition des canots automobiles.

8 avril, éliminatoires françaises de la Coupe Schneider.

9 avril, première journée des courses de canots automobiles.

15 avril, clôture du rallye aérien.

18 et 19 avril, coupe du Prince de Monaco. Dernières journées des canots automobiles.

20 avril, coupe internationale d'aviation, Jacques Schneider.

FOOTBALL-ASSOCIATION

Le Droit Université Club bat la Jeune France, du Lycée de Tourcoing, par 5 buts à 1.

Quoique jouant avec la montée et contre le vent, les Jeffellistes se laissent pénétrer que deux fois seulement le ballon dans leurs filets. Peu après la remise en jeu, Leclercq, de la J. F., marque un superbe but à 30 mètres. Comme les Tourquennois sont favorisés à leur tour, on compte sur une nouvelle victoire de leur part. Malheureusement, il n'en est rien. Le D. U. C. continue à dominer et rentre encore trois goals sans que Tourcoing puisse augmenter son score.

Considérations. — L'équipe du Droit, avantagée par le poids, apparut supérieure dans la combinaison, la conception des passes et les dribblings. L'attaque se fit surtout remarquer. Les meilleurs furent : Vanthigem, Bouginier, Ringot, Carniaux, le demi-droit, et Lambert.

Dans l'équipe Jeffellistes qui était ainsi formée : Hennequin, Poillon, Schoppen, Roux, Leclercq (cap.), D'Halluin, Cambrel, Luc, Catteau, Huisman, Vastrain : Hennequin fut très bon. Il ne commit aucune faute, et eut de superbes arrêts. Poillon fit une excellente partie.

Les puissants dégagements furent bien dirigés.

Il annihila bien des tentatives des adversaires qui étaient sur le point de réussir.

Schoppen fut un digne partenaire de Poillon. Il mérite aussi des félicitations. Roux, très aggricheur, bon dans la défensive, négligea un peu l'attaque. Leclercq, le demi-ailier réputé fut lui-même et c'est tout dire. Bien qu'étroitement marqué, il ne se montra pas moins le meilleur homme sur le terrain. D'Halluin qui, comme Huisman, fut handicapé par l'état boueux du «ground» joua au-dessous de sa valeur.

Les avants firent une très médiocre exhibition. Chantret fut mauvais.

Il devrait apprendre à centrer plus souvent et plus convenablement. Luc, que l'on essayait comme inter-droit ne donna pas entière satisfaction. C'est plutôt un back qu'un forward. Catteau fut moins bon qu'à l'ordinaire. Il eut le tort de ne pas jouer assez avec la gauche. Huisman fut encore très faible. Vautrain fit quelques beaux centres et son action dans la défense a été effective.

Avant le match, avait eu lieu la remise de la Coupe Salembien-Bourgeois à l'équipe victorieuse, le Pensionnat Gombert de Fournes. En cette occasion, M. Ringot, le sportif provéseur du Lycée, prononça une allocution qui fut très applaudie. Il remercia M. Salembien-Bourgeois pour ses dons généreux, et félicita Fournes de son succès, puis MM. Fromentin, Bettée et Flévet, pour le dévouement qu'ils apportent au sport et à le Jeune France. L. H.

La demi-finale du Championnat de France Olympique Lillois contre Saint-Servan

Les Champions du Nord se heurteront dimanche aux représentants de le Bretagne au terrain de la rue Olivier-de-Serres, 86.

On connaît notre belle équipe. C'est celle de l'U. S. F. S. A. qui possède le plus d'internationaux puisque à tour de rôle, Chandelier, Hoy, Gravelines, Ducrot, Deguves, Montagne, soit la majorité des équipiers, furent choisis comme internationaux du Comité Français Interfédéral en 1913 au 14.

Son jeu est plaisant et scientifique et l'équipe entière est en belle forme. Les avants sont brillants. Six en « et l'étoile, les demis forment la meilleure ligne de club de France ; quant à la défense, peu en forme au début de la saison, elle a réussi contre Tourcoing, Rouen, le Daring, une suite de belles performances.

Et pourtant nous nous garderons de pronostiquer à coup sûr. L'équipe contre qui elle lutterez est formée de Bretons têtus et courageux, qui se défendront jusqu'à la dernière seconde avec une admirable vaillance.

Les Lillois ne se désunirent-ils pas, voilà qui est à craindre. Ils seront encouragés en tout cas par de nombreux nordistes lillois, roubaisiens et tourquennois qui, au lendemain de la rencontre, Carpentier-Joé Jeannette, se feront un devoir d'applaudir à d'autres prouesses nordistes.

Trois départs ont été organisés par les soins du Club des supporters « les Amis de l'O. L. ».

Le premier, à 1 h. 33, samedi après-midi, pour ceux qui désirent arriver en temps pour le match de bons.

Le second, à 19 heures (7 h. du soir). C'est par ce train que partiront les joueurs et dirigeants.

Le troisième, le dimanche matin, à 6 h. 30. Le retour est facilité par les Express jusque mercredi soir.

Pour se rendre au terrain, situé à 150 mètres du Métro, les communications sont nombreuses.

Métro Nord-Sud : Station Convention et station Porte de Versailles. Autobus : Boulevard Porte de Versailles.

Chemin de fer de ceinture : Station Vaugirard.

Le coup d'envoi sera sifflé à 2 h. et demie précises. Arbitre, M. Conord, membre de la Commission Centrale de l'U. S. F. S. A.

Association Sportive Lilloise

Dimanche 22 mars, l'A. S. L. recevra sur son terrain de Lambersart, l'équipe première de l'Etoile Club de Leforest ; elle opposera une équipe mixte qui sera formée sur le terrain.

Le coup d'envoi sera donné à 3 heures et demie ; cette partie sera arbitrée par M. Alexis.

Tous les équipiers libres sont priés de se trouver à 1 heure trois quarts, au vestiaire, buvette Cornelet, coin des avenues Pottier et Becquart (Canon d'Or).

CYCLISME

Au Vélodrome de Parc Barbieux

Pour encadrer les arrivées sensationnelles de la course sur route « Paris-Roubaix », le jour de Pâques, 12 avril prochain, le directeur du Vélodrome Roubaisien, organise une belle réunion de courses sur piste dont voici le programme :

Amateurs U. V. F., prix : objets d'art. Abonnés, 1.000 mètres, prix : 20 fr., 15 fr., 10 fr., 5 fr. (Cette course n'aura lieu que si elle réunit 10 partenaires). Indépendants, 13 kilomètres. Prime de 2 francs, tous les 2 kilomètres ; finales, 3 kilomètres, 25 fr., 15 fr., 10 fr., 5 fr. Grand-Prix de Pâques professionnels, 1000 mètres. Prix : 100 fr., 50 fr., 25 fr. Handicaps, professionnels par séries : Prix de la Caisse de Secours et auxiliaires de l'U. V. F. ; prix : 50 fr., 25 fr., 15 fr. et 10 fr. Les engagement sont reçus par correspondance, jusqu'au 4 avril, à 18 heures, aux bureaux du Vélodrome, 44, rue Saint-Georges, à Roubaix. Les coureurs sont priés d'indiquer leur adresse et leur numéro de licence.

TIR

Union Française de la Jeunesse

Le cours de tir aura lieu dimanche prochain 22 courant, à 11 heures 30, au Stand réduit de la garnison ; professeur L. Grotard.

CONCOURS DE COQS

A Roubaix. — Un concours aura lieu dimanche prochain 22 mars. M. Paul Masurel et ses amis organisent pour cette date dans la Salle des Fêtes de la rue des Champs, un concours monstre de 46 Sociétés. Il y aura 6.625 fr de prix plus 1.000 fr. offerts par M. Masurel aux trois premiers prix.

La mise au parc aura lieu à 10 heures du matin.

— Le lendemain 23 mars, dans la même salle, il se jouera un 5 de 9 pour 2.000 fr., entre MM. Paul Masurel, Waregham, Les invincibles et l'Hôtel de Ville, de Roubaix contre Anzin, Valenciennes et le Pas-de-Calais réunis.

Enjeu véritable. Mise au parc à 5 heures précises.

A Lens-en-Gohelle. — Dimanche 22 mars aura lieu un concours de coqs chez M. Arthur Debrieme, rue de Lens. Mise 8 pour 20.

HIPPISME

Les courses à l'Hippodrome du Bruit-Pain, à Tourcoing, commenceront le 5 avril. Il y aura huit réunions. La dernière aura lieu le 11 octobre 1914.

⁂

Courses du vendredi 20 mars à Maisons-Laffitte

Première course. — 1. Pyrrha (Jennings), gag. 549.50, pl. 41 fr.; 2. Louveur (O'Neill), pl. 16 fr.; 3. Cicéron (F. Lane), pl. 13 fr. — Non placés : Hargicourt, Leclourcise, Miss de Beaurieu, Marell, Marty, Magnanins.

Deuxième course. — 1. Perpignat (Garner), gag. 208 fr., pl. 67.50 ; 2. Beuvron (Miss Gée), pl. 22 fr.; 3. Calixto (J. Reiff), pl. 22 francs. — Non placés : Nestor V. Marafior, Don Nigaud, Pomice, Eralede.

Troisième course. — 1. Torch (J. Reiff), gag. 50 fr., pl. 22 fr.; 2. Le Tripolitaine (Doumer), pl. 25 fr.; 3. King Haakon (Garner), pl. 18 fr. — Non placés : Rayon d'Or, Mandrin, Stop, Mavourneen, Gerasterra, Diolette, Fecrimonde, Rona.

4e course. — 1. Madelon (J. Reiff), gag. 115,50, pl. 53,50 ; 2. Gavotte (Meunier), pl. 187,50 ; 3. La Municipal (M. Henry), pl. 49,50. — Non placés : Le Sophe, Montagne, La Mi-Carême, Marosia, Star II, Rabérolles, Nerda, Handia, Veillée, Foulbit, Deor.

Cinquième course. — 1. Dorrit (O'Neill), gag. 14 fr. — Non placé : Smart.

Sixième course. — 1. Rascor (O'Neill), gag. 38 fr., pl. 18 fr.; 2. Fédala (Grant), pl. 24 fr. — Non placés : Cour Suprême, Babel, le Rancio, Crétécut.

VOUS POUVEZ EN ÊTRE ATTEINT SANS LE SAVOIR

La maladie des reins (vulg. rognons) est sournoise. Elle peut exister depuis des années sans que le malade s'en aperçoive et brusquement éclater sous ses formes les plus dangereuses. Un simple mal de dos suffit pour la signaler.

Aussi ce mal de dos, même faible et passager, les urines troubles, foncées ou qui déposent, les envies fréquentes d'uriner surtout la nuit, la rétention, l'incontinence sont des symptômes qu'il faut soigner dès leur apparition.

Le gonflement du dessous des yeux, des chevilles, des poignets indique que le mal est déjà bien grave et demande des soins encore plus pressants.

Les Pilules Foster rétablissent le bon fonctionnement des reins et de la vessie ; elles nettoient l'appareil urinaire, chassent l'acide urique cause de : rhumatisme, goutte, gravelle, sciatique, ainsi que l'eau en excès, cause d'hydropisie ; elles peuvent être prises sans crainte par tous, aussi bien les enfants, les femmes, que les vieillards.

Demandez et exigez les véritables Pilules FOSTER pour les Reins ; refusez ou faites-vous rembourser tout ce qui ne porte pas la marque déposée ci-contre

Si vous ne pouvez les obtenir immédiatement de votre pharmacien habituel, adressez-en le montant au dépositaire ci-dessous et vous les recevrez franco sans retard.

Foster's Backache Kidney Pills

Le boîte : 3 fr. 50, six boîtes pour 19 fr. Spécialités Foster. H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris.

Lille : Pharmacie de la Grande-Place, 16. 1158